



PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2024/2025

Du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025

L'exposition universelle à la Crau

" Concevoir la société du futur/ Imaginer notre vie de demain"



Avant-propos

Les activités périscolaires

Historiquement, les activités liées à la jeunesse sur la commune étaient gérées à la fois par la Ville de La Crau et par l'association Jeunesse Inter Services (JIS).

Progressivement, et en partenariat avec la Ville dans le cadre d'une convention de subventionnement, l'association a développé le périmètre de ses activités sur le territoire. Toutefois, la réglementation européenne, mais aussi l'évolution de la législation nationale en matière de versement des subventions publiques ne permettaient plus ce mode de fonctionnement.

Pour se conformer à la réglementation en vigueur et aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, de même que par souci de transparence, d'égalité de traitement et de liberté d'accès à l'égard des acteurs économiques, la Ville a souhaité que la gestion et l'animation des activités périscolaires et extrascolaires soient ouvertes à la concurrence. La Ville, à la suite d'une analyse approfondie réalisée par un cabinet d'expertise, a décidé de qualifier la gestion de ces activités en Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG).

Ainsi, le Conseil Municipal réuni le 19 octobre 2021, a instauré une qualification de SSIEG à la gestion déléguée des activités enfance et jeunesse.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure de mise en concurrence a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention de mandatement.

Après analyse des offres et à l'issue de la procédure, le conseil municipal réuni le 12 juillet 2022, a **attribué** la convention de mandatement SSIEG, ayant pour objet la gestion des activités périscolaires et extrascolaires de la commune, à l'association **Jeunesse Inter Services** pour une période de 4 ans, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026.

SOMMAIRE

Introduction : Avant-propos

I.	Les objectifs éducatifs	P.4
II.	Les Accueils de Loisirs périscolaires	
	A. Organisation et fonctionnement	P.6
	B. Les objectifs pédagogiques	P.13
	C. L'évaluation	P.15
	D. La sécurité	P.17
	E. L'accueil des enfants différents	P.21
	F. L'alimentation, l'hygiène et la santé	P.22
III.	L'accueil de Loisirs périscolaire - 3/10 ans	
	A. Le public	P.24
	B. Le rôle de l'animateur	P.25
	C. L'encadrement	P.26
	D. Le périscolaire	P.27
	E. Les mercredis	P.30

I. Les objectifs éducatifs du JIS

Le **projet éducatif** traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes **éducatifs**. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document intitulé « Projet pédagogique général ».

L'accueil de Loisirs permet d'apporter **une réponse sociale aux besoins d'accueils** manifestés par les familles, et offre à l'enfant un lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Notre association s'engage depuis sa création à développer une politique éducative globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en accord avec celle de la commune.

Notre ACM est un **lieu éducatif et inclusif**, un lieu de vie où le bien-être des enfants et des jeunes est une préoccupation constante.

Depuis de nombreuses années, l'association s'engage à favoriser l'accueil des enfants à besoins particuliers et notamment les enfants en situation de handicap.

Les parents sont associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à venir rencontrer la direction ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant.

C'est un lieu privilégié d'expression des familles et de leurs enfants/jeunes sur leurs besoins et leurs envies de loisirs. C'est un lieu, en plus de l'école et de la famille, où l'enfant sera guidé afin d'éveiller et d'affirmer sa personnalité pour qu'il devienne un futur citoyen, autonome et responsable.

L'accueil de loisirs est également un endroit où il y a des règles de base de vie en collectivité dont la première est le respect. Respect d'autrui, respect des lieux et respect du matériel.

L'objectif essentiel est la satisfaction des enfants/jeunes accueillis et par conséquent de leur famille. Pour l'atteindre, les activités proposées seront adaptées aux enfants/jeunes en fonction de leurs âges, de leurs capacités et aussi de leurs envies.

Afin que l'enfant/jeune puisse vivre pleinement ses temps d'accueil au sein de notre structure, nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre :

- ❖ Permettre aux enfants et aux jeunes de se réaliser, de construire une vie dynamique et enrichissante.
- ❖ Respecter les rythmes de vie des enfants/jeunes, en leur laissant le choix de gérer leur temps, et apprendre ainsi à être plus autonome et responsable.

- ❖ Permettre à l'enfant/jeune de communiquer, s'exprimer, de partager, de s'épanouir par le biais des activités tout en lui garantissant sa sécurité matérielle et morale.
- ❖ Promouvoir l'accès à la culture, au sport et développer l'apprentissage de la vie sociale en apprenant à partager, à respecter certaines règles en collectivité, notamment par l'organisation de séjours courts et séjours de vacances.
- ❖ Initier à la créativité et développer toutes formes d'expression, individuelles ou collectives.
- ❖ Découvrir l'environnement, naturel, culturel, virtuel.
- ❖ Sensibiliser les enfants au développement durable par le biais d'activités respectueuses de l'environnement.
- ❖ Sensibiliser les enfants/jeunes à la citoyenneté, à la laïcité - Défendre ses droits, remplir ses devoirs. Le citoyen est une personne qui participe en toute connaissance, conscience et responsabilité à la vie de la cité. Le citoyen est une personne consciente et responsable.
- ❖ Habituer les plus jeunes à avoir une activité pendant leurs temps libres afin d'éviter le désœuvrement et la petite délinquance qui peut en découler.
- ❖ Favoriser l'implication des jeunes à la prise d'initiative et à la prise de responsabilité dans leurs projets.

Notre but principal est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, tout en assurant sa sécurité physique et affective.

Le JIS est également un centre de loisirs engagé pour l'écocitoyenneté. Toutes les activités proposées sont à la fois ludiques et pédagogiques. Nous incitons les enfants, les jeunes et leurs familles, à agir en citoyen responsable, citoyen acteur de leur vie dans notre structure et dans leur commune : sensibilisation et connaissance de notre environnement, tri des déchets, économies d'énergie, compost au centre...

Le centre de loisirs est doté de jardins pédagogiques (Au centre des Arquets mais aussi dans certaines écoles) où petits et grands pourront s'adonner aux joies du jardinage et ainsi réaliser quelques plantations, désherbages, cueillettes et autres petits travaux.

L'aménagement de nos coins jardins évolue chaque année selon les envies et les goûts des enfants. Les enfants créent des bacs ainsi que de nombreuses décorations pour embellir nos espaces. Tout cela en ayant un raisonnement éco-responsable et en multipliant les créations avec du matériel de récupération et une bonne imagination. Toutes les tranches d'âge peuvent mêler leurs idées et collaborer pour créer.

Ces espaces sont aussi un lieu d'observation de la biodiversité qui y évolue (notamment des insectes avec les maternelles).

II. Les Accueils de Loisirs périscolaires

A. Organisation et fonctionnement

Depuis la rentrée scolaire 2022, nos actions qui s'inscrivent, depuis 1994, dans une politique globale envers la jeunesse (cf projet éducatif présenté ci-avant), devront également faire le lien avec le Projet Educatif Territorial (PEdT) et le Plan Mercredis.

Le PEdT est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation. Le PEdT de la Ville de La Crau est entré en vigueur en septembre 2022, pour une durée de 3 années (2022-2025).

Elaboré à l'initiative de la collectivité, en concertation, notamment, avec la direction des écoles et les parents d'élèves, le PEdT a ainsi été validé en juillet dernier par l'ensemble des partenaires composant le Groupe d'Appui Départemental (GAD) : La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES), la Direction des Services de l'Education Nationale (DSEN).

Trois grands objectifs ont été définis au sein de ce PEdT, en prenant en compte les besoins des enfants et des familles :

- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs du territoire,
- Instaurer une dynamique partenariale,
- Soutenir et favoriser la réussite éducative des enfants de 0 à 17 ans.

Concrètement, le dispositif prévoit les mesures suivantes :

- La mise en place d'activités sur les temps méridiens dans les écoles élémentaires,
- Des activités périscolaires (matin, soir et mercredi) en lien avec les projets d'école,
- Des activités de qualité mobilisant l'ensemble des ressources et équipements du territoire (associations, locaux communaux, complexes sportifs...),
- L'implication et la sollicitation des parents d'élèves,
- Une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs (équipes enseignantes, directeurs et directrices des écoles, animateurs, associations),
- L'inclusion des enfants en difficulté et en situation de handicap.

Le Plan Mercredi : un label de qualité

Le PEdT comprend également un Plan Mercredi. Il s'agit d'un label décerné par les services de l'Etat qui répond à une charte de qualité, laquelle se décline en quatre axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant ;
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;
- La mise en valeur de la richesse des territoires ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité, notamment en promouvant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

Un document non figé

Tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du PEdT seront amenés à se rencontrer régulièrement sur la période 2022-2025. Ils pourront ainsi évaluer la qualité des activités et envisager des évolutions, en fonction des besoins des enfants et des familles. Les représentants des parents d'élèves seront également associés et régulièrement concertés, afin de faire vivre le dispositif.

De ce fait, en tant qu'opérateur des activités périscolaires et extrascolaires de la commune, le JIS veillera à appliquer les orientations définies dans le cadre du PEdT et du plan mercredi., valeurs et orientations développées par le JIS depuis sa création.

a) Les modalités d'inscription aux accueils de loisirs périscolaires

Les accueils de loisirs périscolaires du JIS sont organisés sur les temps suivants :

- ✚ Le matin et le soir au sein des écoles de la commune
- ✚ Le mercredi pour les enfants de 3 à 10/11 ans au sein du centre de loisirs des Arquets, chemin des grenaches.

Les accueils périscolaires sont déclarés auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Pour accéder aux accueils de loisirs tout au long de l'année, les familles doivent préalablement remplir un dossier d'inscription, s'acquitter d'une adhésion pour l'année scolaire concernée et accepter le règlement intérieur, qui précise les modalités de fonctionnement des ACM.

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet de l'association www.jis-lacrau.com ou à l'accueil administratif du JIS situé à l'Espace pluriel - boulevard de la république. **Ce dossier est à renouveler chaque année à partir du mois de juin.**

➤ Pour les accueils de loisirs périscolaires

Après constitution du dossier d'inscription, tous les enfants scolarisés sur la commune y sont admis tout au long de l'année.

Ce service ne nécessitant pas de réservation préalable, apporte un fonctionnement souple et adapté aux contraintes des familles.

➤ Pour les mercredis

Les formulaires d'inscriptions (Maternelles au CM2) sont disponibles un mois environ avant le début de chaque période de mercredis (cf calendrier p.10)

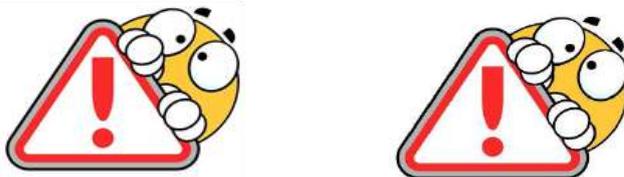
Une information est affichée devant le centre de loisirs, sur le site internet de l'association, dans le mensuel municipal. Le JIS envoie également un mail d'information aux familles inscrites aux accueils de loisirs.

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Toutes réservations reçues en dehors des périodes (cf calendrier p.10) seront traitées uniquement s'il reste des places vacantes.

Les documents nécessaires aux demandes de réservations sont disponibles, dans nos bureaux ou sur le site internet de l'association www.jis-lacrau.com, dans l'onglet « Inscriptions / Réservations ».

L'ensemble de ces renseignements paraissent également dans le mensuel municipal ainsi que sur le site internet du JIS.



Dans un souci d'équité et afin d'éviter que les premiers arrivés soient les premiers servis, nous proposons une inscription en plusieurs temps.

Ainsi, nous prenons toutes les pré-inscriptions arrivées dans les délais impartis, sans ordre d'arrivée.

Les places disponibles sont ensuite réparties, en donnant la priorité, si besoin : aux enfants craurois, aux enfants dont les parents travaillent, aux enfants inscrits de façon régulière à nos accueils de loisirs, aux enfants en situation de handicap.

Cependant, si le nombre de réservations sollicitées va au-delà de nos capacités d'accueil, nous faisons notre possible pour répartir équitablement toutes les demandes.

Toutefois, il arrive que nous soyons contraints de positionner certains jours en attente. Ces jours sont visibles sur l'espace famille (planning) ainsi que sur les factures qui seront à régler lors de la période, dite de confirmation.

Il est précisé que les journées en attente ne sont pas facturées.

Durant les périodes de mercredis, il se peut que des familles annulent leur inscription.

Dans ce cas, le JIS contactera les familles des enfants en attente, pour leur proposer les places vacantes. Sans appel de notre part, ces journées restent en attente (donc non facturées).

Pour les parents qui utilisent exclusivement l'espace famille : Avant de procéder au paiement de leur facture, l'association les invite à retourner visualiser, sur le planning, les jours validés par le JIS ou à consulter attentivement leur facture, les jours validés et les jours en attente (les attentes ne sont pas facturées), y sont clairement détaillés.

Pour les familles qui viennent effectuer leur paiement dans nos locaux, les agents d'accueil, les informent des jours positionnés en attente.



Afin de faciliter les démarches administratives des inscriptions, les familles peuvent utiliser



Espace Famille

accessible depuis le site internet du JIS www.jis-lacrau.com.

Etape 1 : Inscriptions

Faire la **demande d'inscription** pour l'activité concernée à chaque période de mercredis et passer directement à l'étape 2.

Etape 2 : Réservations

Saisir les réservations soit à la journée, soit à la $\frac{1}{2}$ journée. Durant cette période, les familles pourront modifier leurs réservations sur



Espace Famille

Etape 3 : Règlements

Durant la période de paiement, dite de confirmation, les familles accéderont aux réservations validées par le JIS ainsi qu'à leur facture détaillée. Après vérification, elles pourront effectuer leur règlement via



Espace Famille



Avant le paiement des factures, le JIS invite les familles à contrôler que les jours indiqués soient bien les jours réservés (**attention aux attentes mentionnées sur le planning et sur les factures**).

En cas de modification, merci de contacter le JIS au 04.94.57.81.94 ou association@jis-lacrau.com.

➤ Calendrier des inscriptions 2024 - 2025

Planification inscriptions période des mercredis 2024- 2025

	Périodes	1ère période Septembre à Octobre	2ème période Novembre à Décembre	3ème période Janvier à Février	4ème période Mars à Avril	5ème Période Mai à Juillet
Réservation	Distribution	7-mai	24-sept.	26-nov.	14-janv.	11-mars
	Retour	12-juil.	4-oct.	6-déc.	24-janv.	21-mars
Paiement	Bureau JIS	13/08 au 23/08	8 au 11/10	10 au 13/12	28/01 au 31/01	25/03 au 28/03
	Espace familles	13/08 au 25/08	8 au 13/10	10 au 15/12	28/01 au 02/02	25/03 au 30/03

Dates de fonctionnement des périodes des mercredis:

- 1ère période:** Du mercredi 04 septembre au mercredi 18 octobre = **7 mercredis**
2ème période: Du mercredi 06 novembre au mercredi 18 décembre = **7 mercredis**
3ème période: Du mercredi 08 janvier au mercredi 05 février = **5 mercredis**
4ème période: Du mercredi 26 février au mercredi 02 avril = **6 mercredis**
5ème période: Du mercredi 23 avril au mercredi 02 juillet = **11 mercredis**

b) Les relations familles / JIS

L'association Jeunesse Inter Services prévoit de nombreux temps de rencontre et de convivialité pour les familles, si les contraintes sécuritaires l'autorisent.

L'objectif est de permettre aux parents de découvrir la vie de leur enfant sur le centre et le rôle éducatif des accueils de loisirs. Cela se réalise en les intéressant au programme d'activités de leurs enfants, mais aussi en leur permettant de rencontrer les animateurs ou bien encore, en partageant un temps d'animation. Chacun devant avoir la possibilité de participer à la vie du centre en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses capacités, de ses disponibilités, etc.

Depuis son origine, l'association a su conserver cet esprit familial que ses salariés et ses bénévoles continuent à perpétuer pour être au plus proche des besoins et des attentes des familles.

Elle a su tisser un relationnel de proximité avec ses adhérents créant ainsi un climat de confiance. Aujourd'hui, le JIS accueille des enfants « 2^{ème} génération » dont les parents fréquentaient la structure à ses débuts, une reconnaissance pour toute l'équipe.

Le JIS s'est doté d'outils de communication (Facebook, site internet, sms, mail, portail familles...) qui lui permettent de conserver un lien privilégié avec les familles qui sont pratiquement informées en « temps réel » du déroulement des activités proposées, des démarches administratives et des événements de la vie associative.

De plus, l'association réalise ponctuellement des enquêtes de satisfaction, pour recueillir l'avis des familles sur les différents temps de loisirs proposés à leurs enfants. Le but étant d'améliorer le fonctionnement, la communication des services et la vie quotidienne des enfants.

Par ailleurs, l'association dont les locaux administratifs, situés en centre-ville, a un espace dédié à l'accueil des familles et des jeunes. Deux salariés sont disponibles en présentiel sur les horaires d'ouverture au public afin de répondre à toutes les demandes des familles (les modalités de fonctionnement des ACM, les démarches administratives pour les inscriptions, les réservations, les règlements des activités, les situations particulières...).

Un accueil complémentaire (téléphonique, mail, portail familles...) est également possible sur les horaires de travail de l'ensemble des services de l'association.

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	8h30-12h30	14h-18h30	
MARDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
MERCREDI	9h00-12h00	14h00-18h00	18h30
JEUDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
VENDREDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
SAMEDI	FERME		

En présentiel
En distanciel

c) La tarification des activités

En septembre 2022, pour répondre à la commande de la commune et conformément aux préconisations de la Caf du Var (Caisse d'Allocations Familiales), la tarification des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires a été modifiée.

Depuis, les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort qui rend plus équitable la tarification.

Ainsi, l'accueil ne propose pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe, afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux et s'applique sur la base du Quotient Familial.

Un tarif plancher et un tarif plafond sont fixés.

Comment est déterminé votre QF Jis ?

Les tarifs sont calculés en fonction de l'ensemble des ressources du foyer N-1 : revenus et prestations perçues (allocations familiales, allocations soutien familiale ...). Ils tiennent également compte de la composition de la famille (nombre de personnes composant le foyer fiscal). Ce qui détermine votre quotient familiale JIS.

Un taux d'effort s'applique à ce quotient familial et détermine le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un prix minimum (plancher) et d'un prix maximum (plafond).

ALSH PRIMAIRES (Maternelles et élémentaires)

Calculez votre tarif

Tarif = quotient familial x taux d'effort



Les différents taux d'effort de la maternelle au CM2

Périodes	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Périscolaire (matin et soir)	0,15%	0,40 € / heure (QF ≤ 300)	2,50 / heure (QF ≥ 1667)
Facturation à l'heure (toute heure entamée sera due)			
Journée avec repas Mercredi / Vacances	1,30%	4,00 € (QF ≤ 308)	20,50 € (QF ≥ 1577)
Demi-journée avec repas (mercredi)	1,00%	2,50 € (QF ≤ 300)	13,00 € (QF ≥ 1300)
Demi-journée sans repas (mercredi)	0,60%	1,80 € (QF ≤ 308)	10,00 € (QF ≥ 1667)

Journée ou $\frac{1}{2}$ journée avec repas (pour infos : prix du repas septembre 2024 = 4,10 €)

B. Les objectifs pédagogiques

L'accueil de Loisirs permet d'apporter une réponse sociale aux besoins d'accueils manifestés par les familles, et offre à l'enfant un lieu éducatif et de loisirs.

Les objectifs généraux sont décrits dans le projet éducatif ainsi que dans le PEdT et le plan mercredi. Le but principal étant le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, tout en assurant sa sécurité physique, affective et en veillant à :

- Contribuer à sa réussite éducative
- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs éducatifs du territoire
- Instaurer une dynamique partenariale

À partir du cadre fixé par les objectifs généraux, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique, en concertation avec toute l'équipe pédagogique.

Les objectifs pédagogiques viennent décliner le projet éducatif, le PEdT et le Plan Mercredi, ils servent de support à tous les projets d'activités.

Ils sont élaborés lors de réunions avec toute l'équipe pédagogique et sont un outil essentiel pour les projets.

Une bonne analyse des besoins, des publics et de l'environnement sont une condition sine qua non de la réussite du projet.

Les réunions garantissent une bonne préparation des activités, une bonne connaissance des enfants et des jeunes et une analyse des projets aboutis.

Elles ont lieu : 2 à 3 fois par semaine avec l'équipe permanente intervenant sur tous les temps.

- 1 fois par période avec toute l'équipe des mercredis
- 1 fois par période avec toute l'équipe du périscolaire



Nous proposons de mettre l'accent chaque année sur un thème précis (le sport et la santé, la prévention, les enfants et les jeunes dans le monde...).

Pour l'année scolaire 2024 / 2025 le thème a été choisi par l'équipe pédagogique en lien avec les projets d'écoles. Il s'intitulera :

« L'exposition universelle à la Crau »

Tout au long de l'année scolaire 2024 / 2025 et à chaque période (périscolaire, mercredis et vacances) un accent particulier sera mis sur les thématiques suivantes :

- L'universalité : « **Citoyen du monde/Cosmopolite** »
- La solidarité : « **Citoyen solidaire** »
- L'innovation/les sciences : « **Le citoyen du futur ou le néo citoyen** »
- La préservation de l'environnement : « **L'écocitoyen** »
- La prévention : « **le citoyen préventeur** »

L'inclusion et l'acceptation des différences font partie intégrante de toutes nos activités chaque année mais aussi :

- Faciliter l'accès à la pratique du sport pour tous
- Découvrir ses capacités et donner le meilleur de soi
- Développer les notions de respect, de solidarité et de fair-play (respect de soi, des autres, des lieux, du matériel...)

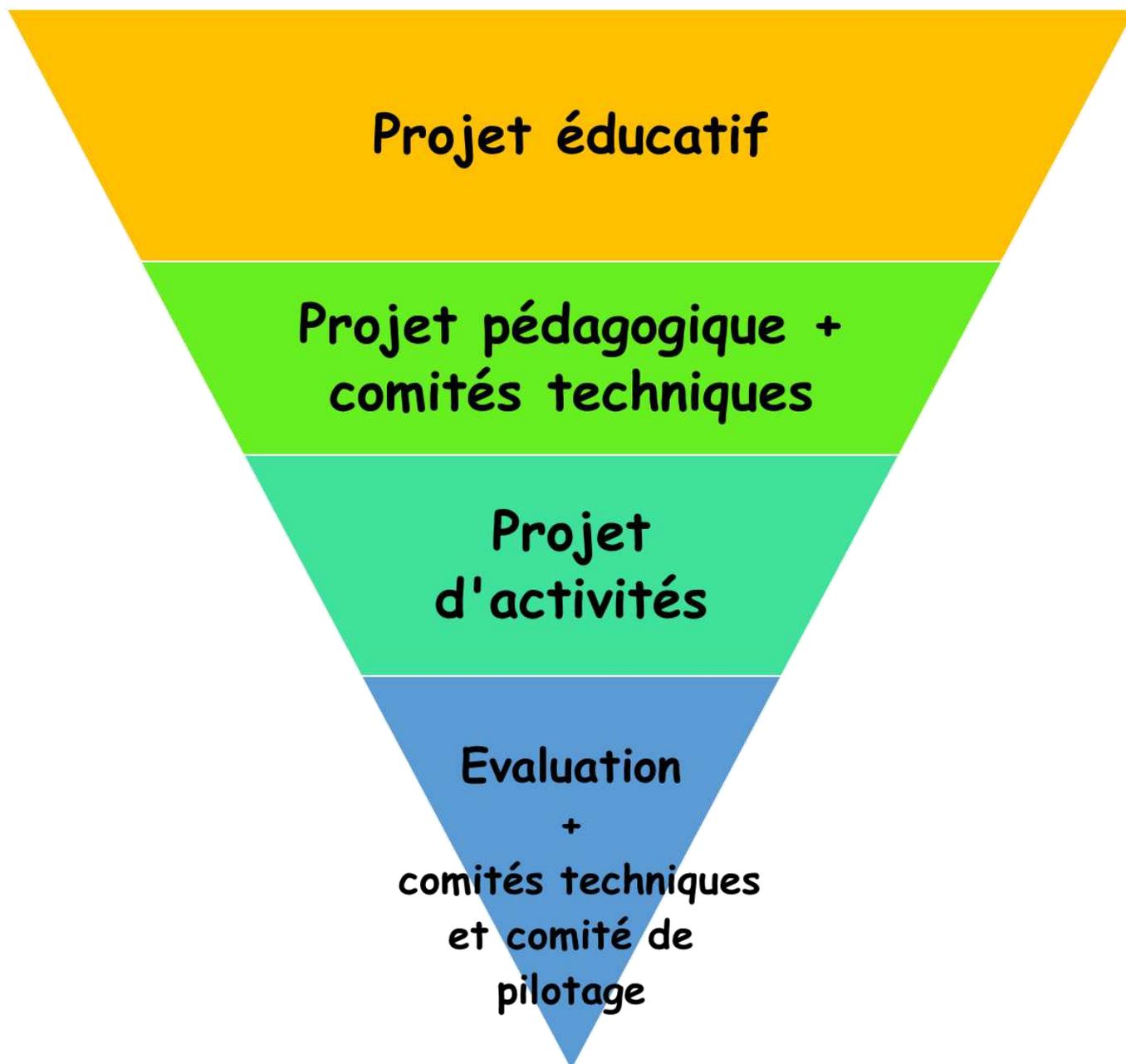
Ce thème servira de support pédagogique, il nous permettra de véhiculer les valeurs que nous souhaitons développer auprès des enfants et des jeunes de la commune : Respect, tolérance, solidarité, partage, égalité, responsabilisation, citoyenneté...

Le JIS est également un centre de loisirs engagé pour l'écocitoyenneté. Toutes les activités proposées sont à la fois ludiques et pédagogiques. Nous incitons les enfants, les jeunes et leurs familles, à agir en citoyen responsable, citoyen acteur de leur vie dans notre structure et dans leur commune : sensibilisation et connaissance de notre environnement, tri des déchets, économies d'énergie, compost au centre...

Toutes les valeurs qui font de nous aujourd'hui, et feront des enfants demain, des citoyens responsables.

C. L'évaluation

Elle est l'aboutissement de tous les projets. Elle permet d'analyser nos actions auprès des enfants, d'être source d'amélioration pour les projets futurs. L'activité s'est-elle déroulée comme prévu ? Les enfants ou les jeunes ont-ils adhéré au projet ? L'activité était-elle adaptée à l'âge des enfants... ?



a) Les outils d'évaluation

Pour toutes les périodes de fonctionnement, le mode de préparation et les outils mis en place pour évaluer nos actions restent identiques :

Des réunions de préparation sont programmées avant chaque période pour l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'activités. Les animateurs y participent tous : permanents, occasionnels, stagiaires.

Une concertation est également prévue avec tous les acteurs de nos temps d'accueil :

- La direction ACM, les responsables d'animation et les animateurs
- Le service éducation et jeunesse de la mairie.
- L'équipe éducative de chaque école,

A cette occasion, chaque animateur est source de propositions d'activités manuelles, d'activités sportives et de sorties pédagogiques ou ludiques. Des fiches « projets d'activités » sont mises en place, elles permettent de prévoir, en outre, l'acquisition de matériel, l'équipement et l'encadrement nécessaires à la réalisation de l'activité, mais aussi, de déterminer les objectifs et les critères d'évaluation en fonction du projet pédagogique.

Chaque semaine puis en fin de période, une réunion d'équipe permet d'évaluer ces mêmes objectifs.

Des critères et des outils d'évaluation plus précis seront mis en place selon les objectifs de chaque période et selon le projet pédagogique.

L'évaluation des projets se fera par période écoulée, en fonction des critères définis en amont.

D. La sécurité

a) La sécurité de l'accueil / Plan Vigipirate

Le bien-être et la sécurité des enfants sont une priorité.

La connaissance de notre environnement, des enfants et des familles permet une sécurité optimale. La réglementation SDJES donne la possibilité d'accueillir au sein de son équipe d'animation, des animateurs non diplômés ou des stagiaires (BAFA, BAFD, BPJEPS...).

Notre structure se veut formatrice et source d'emploi pour les jeunes de la commune et du territoire métropolitain, ainsi, nous accueillons et accueillerons de nombreux stagiaires.

Cependant, dans un souci de qualité d'encadrement, nous allons et irons au-delà des obligations légales en termes d'encadrement.

En effet, la plupart de nos animateurs ont une qualification de niveau IV (BPJEPS pour la plupart).

Ce mode de fonctionnement permet aux familles de se référer tout au long de l'année à des visages connus, des visages qui inspirent confiance aux parents et aux enfants.

il est aussi un gage de sécurité et de qualité pour l'équipe dirigeante de la structure et pour la municipalité.

Avec le plan Vigipirate, en vigueur depuis de nombreuses années maintenant (2015), l'accueil des enfants se fait devant le portail de l'accueil de loisirs et des écoles.

L'animateur au portail est donc la 1^{ère} personne que le parent rencontre le matin et le soir.

Muni des feuilles d'appel, il informe les parents du déroulement de la journée de leur enfant et reste à leur écoute.

Tout évènement survenu durant la journée est reporté sur la feuille d'appel pour information à communiquer aux familles.

Les animateurs sont également munis de tablettes numériques comportant tous les renseignements liés à l'enfant et sa famille. Elles permettent d'accéder partout et en permanence aux informations des enfants.

Il est donc essentiel, dans l'organisation prévue, que l'animateur au portail connaisse parfaitement le fonctionnement et les procédures mises en place.

b) Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants munis d'un PAI doivent être clairement identifiés dès l'inscription. Pour cela, nous demandons aux parents de nous transmettre toutes les informations relatives à la santé de leur enfant, ainsi que tous les documents liés au protocole (même si ceux-ci ont déjà été transmis à l'école). Nous insistons, lors de chaque inscription, pour que nous soit signalé tout changement relatif à la santé de l'enfant qui peut survenir en cours d'année.

Un tableau est mis à jour régulièrement, il est affiché, uniquement pour l'équipe d'animation, dans les bureaux et dans la cuisine du centre de loisirs, pour les PAI alimentaire. Il est également dans les trousseaux à pharmacie. Pour les accueils périscolaires matin et soir, il est affiché selon la procédure de chaque établissement.

Nous invitons chaque famille dont l'enfant est muni d'un PAI alimentaire à prendre connaissance du protocole communal détaillé ci-après :



PRINCIPE GENERAUX

Ce protocole a pour but d'accueillir dans les meilleures conditions de sécurité (Hygiène - Respect de la chaîne du froid), un enfant dont l'état de santé nécessite une surveillance sur le plan alimentaire.

1) Un responsable unique : la famille

Les parents s'engagent à fournir :

- ☞ La totalité des composants du repas,
- ☞ Les boîtages destinés à contenir les composants ;
- ☞ L'ensemble de la vaisselle : verre, assiettes, couverts.
- ☞ Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble.

Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille dont le pain, le sel, le poivre, la moutarde, etc...

Un contenant unique :

L'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prise du repas est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

2) Identification

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution, la glacière et tous ses composants seront clairement identifiés au nom de l'enfant.

3) Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plat froid) ou du réchauffage (plat chaud) :

⇒ Dès leur fabrication (ou achat), les repas seront conservés sous régime du froid ;

⇒ Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à + 10°C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques, ou autre source de froid) ;

⇒ La température sera relevée à réception du panier, l'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif.

MODALITES PRATIQUES

Déroulement chronologique des opérations et procédures spécifiques.

Préparation (à la charge de la famille)

⇒ Dès leur préparation, les composants du repas sont placés dans des boîtes hermétiques (ex. barquettes plastiques avec couvercles étanches) susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-ondes.

⇒ Chaque boîte est identifiée au nom de l'enfant

⇒ L'ensemble des éléments constitutifs de la prestation sera rassemblé dans un sac (papier, plastique...) à usage unique, clairement identifié au nom de l'enfant placé dans un contenant capable de maintenir une température à cœur des produits ne dépassant en aucun cas + 10°C.

Transport (à la charge de la famille)

⇒ Le transport du contenant s'effectuera dans des conditions susceptibles de permettre le respect de la chaîne du froid (ex. éviter le séjour prolongé dans un coffre de voiture surchauffé en été).

Lavage (à la charge de la famille)

⇒ Le matériel sera simplement rincé par l'équipe de restauration, le nettoyage et la désinfection est une tâche qui incombe la famille.

Les paniers repas doivent arriver à une température fixée au maximum à 9 ou 10°C.

Au-delà de ce seuil, le panier n'est pas acceptable, il en va de la responsabilité de la personne qui a effectué la prise de température en cas d'intoxication alimentaire.

Pour toute question concernant cette procédure, il vous est recommandé de contacter la cuisine centrale du service restauration scolaire au 04.94.66.22.49

c) Les « interdits »

Certaines personnes n'ont pas l'autorisation de venir récupérer les enfants à la sortie de l'école ou du centre. Les parents ont rempli au préalable un dossier d'inscription qui stipule les personnes qui ne peuvent pas récupérer l'enfant ou au contraire les personnes qui y sont autorisées. Ces informations sont uniquement visibles par l'équipe pédagogique.

d) Les exercices « incendie et PPMS »

➤ Les exercices incendie

Des procédures incendies ont été rédigées et affichées pour et dans les différents lieux que l'association utilise pour accomplir ses missions.

Sur le centre de loisirs, l'équipe d'animation réalise chaque année au minimum 2 exercices d'évacuation chronométrés, répertoriés sur le registre de sécurité des locaux. Les procédures incendie sont affichées au centre de loisirs dans les bureaux de direction (maternelle et élémentaire).

En ce qui concerne les établissements scolaires, l'équipe d'animation se réfère au règlement de chaque école.

➤ Les exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Le PPMS est un document qui constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.

Sur le centre de loisirs, l'équipe d'animation réalise chaque année au minimum 2 exercices PPMS. Le document PPMS est affiché au centre de loisirs dans les bureaux de direction (maternelle et élémentaire).

En ce qui concerne les établissements scolaires, l'équipe d'animation se réfère au règlement de chaque école.

De plus, l'association s'assure que les vérifications périodiques des installations mises à disposition, soient réalisées conformément à la réglementation en vigueur (extincteurs, alarmes, commissions de sécurité...). En cas de défaillance, elle doit en alerter la commune, propriétaire des locaux mis à disposition.

e) Les transports

Certains mercredis sont destinés à des activités extérieures, avec des sorties pédagogiques, culturelles ou ludiques. Pour cela, nous louons des bus de tourisme, avec chauffeur, à des sociétés privées (31 places, 55 ou 57 places selon les besoins) ou des mini bus de 9 places. Pour la conduite des minibus, nous exigeons de nos animateurs, un permis de plus de 2 ans.



E. L'accueil des enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers

Pour l'association Jeunesse Inter Services, l'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous, aux activités de loisirs éducatifs et permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap ou différents. En vivant ensemble, en jouant et pratiquant en commun des activités, les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs vise à changer le regard que nous portons sur le handicap. Sa mise en œuvre s'exprime par un objectif présent dans notre projet éducatif.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant « différent » sont incluses dans notre projet pédagogique, ce qui suppose que tous les acteurs (organisateur, équipe, famille, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou/et à besoins particuliers et de ce que cela entraîne en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

Les parents sont associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à venir rencontrer la direction ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant.

Le JIS propose aux familles, quand la situation de santé de l'enfant le nécessite, une période d'adaptation et un temps d'accueil aménageable.

Durant toute la période d'accueil, aura lieu la consolidation du protocole qui sera possible en réalisant un travail régulier avec tous les acteurs concernés.

A la fin de l'accueil, une dernière rencontre permettra d'effectuer une évaluation globale.

A cet effet, il est important de préciser que l'équipe d'animation a déjà suivi plusieurs formations. Elles ont pour objectif d'aider l'équipe pédagogique à appréhender, dans les meilleures conditions, la gestion d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques (TDA-H, les troubles Dys...). Ces formations continueront à s'ancrer dans notre démarche de développement des compétences professionnelles.

F. L'alimentation, l'hygiène et la santé

a) Les repas

Les repas sont pris au sein même du centre de loisirs des Arquets. Ils sont proposés sous forme de self cantine, dans la continuité de la semaine scolaire... Ils sont préparés et cuisinés par le personnel de la cuisine centrale de la commune de La Crau, dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et conformément aux diverses réglementations.

Ils sont élaborés par une diététicienne selon le cahier des charges établi par la commune. Ils sont équilibrés et composés de produits frais et de qualité. Ils contiennent régulièrement des composants locaux (fruits, légumes, fromage, yaourts...), bio, viandes et poissons labellisés...

Pour les sorties à la journée, les pique-niques, de la maternelle au CM2 sont également préparés et confectionnés par le service de restauration.

Nous veillons à ce que cette pause soit un moment de détente. Pour cela, les repas sont pris par petits groupes avec un animateur à chaque table. L'animateur veille au bon déroulement du service, il aide les plus petits à manger (viande à couper), il incite les enfants à goûter divers aliments, il surveille la prise du repas des enfants munis d'un PAI en mangeant à ses côtés.

L'animateur joue également un rôle éducatif, il s'assure que les enfants se tiennent correctement, mangent suffisamment tout en respectant certaines règles de bienséance, pour un moment d'échange et de partage en toute convivialité.

Les menus sont transmis par le service de restauration et affichés, à l'extérieur et à l'intérieur du centre de loisirs.

b) Le goûter

Les goûters sont fournis par les parents qui doivent veiller à les placer dans une boîte rigide, tous les jours de la semaine y compris durant les périodes de vacances. (Prévoir également une gourde)

Le goûter, tout comme le repas, est une pause essentielle dans la journée de l'enfant.

Elle se veut éducative, conviviale et décontractée, tout en étant surveillée.

Lors de certaines occasions particulières, le JIS propose un goûter aux enfants (anniversaires, goûter de fête et divers événements).

Nous communiquons alors auprès des familles afin que l'enfant n'apporte pas de goûter ces jours-là.

c) L'hygiène quotidienne en ACM

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité.

Il appartient à l'animateur d'informer et d'éduquer les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien. Dans ces moments clés, une bonne organisation est capitale, souvent proposée sous forme d'activité ludique pour les plus petits.

Ainsi, l'animateur veille à apprendre aux enfants les règles élémentaires d'hygiène, il les incite au lavage des mains avant et après :

- Un passage au sanitaire
- Les repas et goûters
- Les activités extérieures (jeux de cour, jardinage, sortie...)
- Les activités manuelles (peinture, bricolage...)

Des affiches à destination des enfants sont disposées dans les lieux communs du centre de loisirs (sanitaires, ateliers) afin de favoriser l'autonomie.

Lors de certaines périodes épidémiques (grippe, covid, gastro entérite...), l'équipe d'animation redouble de vigilance sur le respect des consignes sanitaires à adopter.

Les poux s'invitent parfois au centre de loisirs ! Dans ce cas, nous en informons immédiatement les parents afin d'en éviter la propagation.

III. L'accueil de loisirs périscolaire

3/10 ans

A. Le public

a) En « maternelle »

La qualité de l'accueil des enfants nécessite d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte ces besoins en fonction des âges, dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

Ainsi les 3/ 5 ans nécessitent une attention particulière et l'accueil de loisirs doit veiller aux besoins suivants :

- Besoin de repères et d'habitudes
- Besoin de développer l'autonomie
- Besoin de se rassurer dans un groupe
- Besoin de s'amuser
- Besoin d'avoir des moments de jeu seul
- Besoin de tester ses limites
- Besoin d'avoir des copains
- Besoin de se reposer
- Besoin de temps calme



b) En élémentaire

Notre objectif est d'aménager au mieux le temps libre de l'enfant en lui proposant diverses activités : ludiques, sportives, culturelles, créatives, et contribuer ainsi à son épanouissement, en développant :

Les enfants en élémentaire manifestent leur intérêt pour :

- L'expression et la créativité
- L'imagination
- La découverte et la maîtrise de son corps
- L'esprit de groupe
- Le respect des règles
- Le respect de soi et d'autrui
- La protection de l'environnement
- Le développement des connaissances
- L'intérêt pour des activités sportives et culturelles

Nous souhaitons offrir aux enfants de la commune un large panel d'activités sportives et culturelles (parfois en collaboration avec les associations de la commune ou d'autres partenaires) afin de susciter leur curiosité, les ouvrir au monde extérieur et leur offrir un choix de pratique en toute connaissance de cause.

B. Le rôle de l'animateur

Le rôle des animateurs consiste à :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
Un enfant ne sera jamais seul, les activités sont constamment sous la surveillance d'un animateur (passage au lavabo, aux toilettes, sieste...)

L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants. Il doit être attentif aux signes que peut manifester un enfant : fatigue, repli sur soi...

- Favoriser la socialisation de l'enfant, l'apprentissage de la vie en groupe et l'autonomie.
Des petites règles de vie sont instaurées : passage au sanitaire avant les repas, lavage des mains, partage des jeux et des jouets.
- Susciter l'imagination et la créativité des enfants
Par la pratique d'activités nouvelles et variées, artistiques, sportives, toujours adaptées à l'âge et à la capacité des enfants.
- Respecter le rythme de l'enfant



C. L'encadrement

Encadrement hors PEDT :

Pour les - 6 ans, un animateur pour 8 mineurs*



Pour les 6 ans et +, un animateur pour 12 mineurs*



Accueil périscolaire
Avec PEDT
(taux dérogatoire)

1 animateur pour 10 enfants de moins de - 6 ans

(Pour conserver un service de qualité et assurer la sécurité physique et affective de l'enfant l'association propose un taux d'encadrement resserré)



1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans

Accueil périscolaire
mercredis

Avec PEDT

(+ de 5 heures de fonctionnement)

1 animateur pour 10 enfants de moins de - 6 ans

1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

Vacances

3 / 10 ans

1 animateur pour 8 enfants de moins de - 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

Vacances Ados

(11 / 17 ans)

1 animateur pour 12 jeunes

Tous nos accueils sont déclarés auprès de la SDJES et reçoivent une habilitation par type d'accueil.

Les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés conformément à la réglementation en vigueur (% de diplômés, stagiaires, non diplômés...)

Tout au long de l'année, les enfants sont accueillis sur tous les temps péri et extra-scolaires, par une équipe d'animateurs permanents et diplômés.

Nous accueillons également chaque année deux services civiques ainsi que des stagiaires.

L'efficacité de la modulation du temps de travail pour 17 salariés à temps plein permet un fonctionnement ininterrompu et de qualité.

D. Le périscolaire

HORAIRES	LIEUX D'ACCUEIL	CAPACITES D'ACCUEIL
Le matin : 7h30 à 8h30	Maternelle M.MAURON	Selon les écoles de 40 à 90 enfants Tous les accueils de loisirs sont habilités et un agrément est délivré par la SDJES du Var <i>(Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)</i>
	Maternelle J.AUDIBERT	
	Maternelle L. PALAZY	
	Groupe Scolaire M. PAGNOL	
	Elémentaire J.GIONO	
Le soir : 16h30 à 18h30	Elémentaire J.FERRY	
	Elémentaire J.AICARD	

Réglementation ACM : Jusqu'à 50 enfants, le directeur compte dans l'encadrement au-delà il n'en fait plus partie.

L'encadrement : 1 directeur + animateurs diplômés (BPJEPS, BAFD, CAP PETITE ENFANCE, BAFA, ou étudiant).

La direction est assurée par un directeur (trice) permanent(e) de la structure sous le contrôle d'un directeur-coordonnateur en charge du secteur périscolaire.

La stabilité de l'équipe d'animation, est gage d'un encadrement de qualité et sécurisé. Les animateurs interviennent sur tous les temps périscolaires et sur les mêmes écoles tout au long de l'année. Ce qui permet une parfaite connaissance des enfants et le suivi de leur évolution au fil du temps.

Cela facilite également les échanges réguliers avec l'équipe enseignante et renforce ainsi le relationnel pour agir ensemble, sur la même voie éducative.

Les réunions de travail hebdomadaires facilitent la mise en œuvre et le suivi de nos projets pédagogiques afin d'évaluer chaque période.

L'accueil du matin : Il est proposé de manière échelonnée dès 7h30 et ce jusqu'à 8h20 / 8h25, pour s'adapter au mieux à la demande des parents et au rythme des enfants.

Un animateur est chargé de l'accueil, il se doit :

- D'être à l'écoute et répondre au mieux aux attentes des familles et des enfants.
- D'être disponible pour tout renseignement, et toute information à transmettre si besoin à l'équipe enseignante.
- De guider l'enfant selon son choix vers les lieux d'accueils où les animateurs proposent divers ateliers.

L'accueil du soir : Selon la configuration de l'école, 2 possibilités d'annoncer sa présence au périscolaire du soir.

L'enfant dispose d'une carte à son nom, prénom classe et photo. Il doit la déposer, le matin, dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au sein de l'école.

En maternelle, le parent inscrit le nom et prénom de l'enfant, sur un cahier ou sur le tableau prévu à cet usage.

Ainsi, l'animateur responsable peut vérifier le nombre d'enfants prévu, et contrôler les présences.

A 16h30, les enfants de maternelle sont accueillis par les animateurs, selon l'organisation mise en place dans chaque école.

Les enfants du CP au CM, sont dirigés vers les lieux d'accueils dédiés.

Après une journée bien remplie, la pause goûter est indispensable au rythme de l'enfant, puis l'équipe propose aux enfants qui le souhaitent, de participer aux activités selon le planning établi.

Dans la continuité éducative instaurée par la mise en œuvre du « PEDT plan mercredi » et pour assurer une équité dans la programmation des activités, un projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation, à chaque période.

Il comprend un programme d'activités identique en élémentaire et en maternelle en lien avec le thème défini pour l'année scolaire. Chaque animateur met en œuvre les activités programmées selon ses sensibilités.

Les activités :

Le matin nous privilégions des activités de temps calme dans le respect du rythme de l'enfant :

- Jeux autour de la lecture ;
- Jeux de société
- Activités en libre choix (coloriage, dessin, perle, origami...)
- Projet collectif (fresque, projet solidaire, ...)

Le soir, sont mises en place des activités extérieures et intérieures en lien avec les objectifs pédagogiques de la période.

Les activités extérieures :

Elles permettent de développer la psychomotricité, la coordination des mouvements, pour les plus petits. Pour les élémentaires, des activités physiques et sportives favorisent, le vivre ensemble par le respect des règles, l'esprit de groupe... :

- Jeux de plein air
- Jardinage (selon les écoles)
- Expression corporelle
- Jeux collectifs
- Parcours de motricité
- Initiations sportives (football, handball, basket, badminton...)
- Rencontres inter-écoles

Les activités intérieures :

Elles permettent de développer l'imagination, la créativité, le lâcher prise, la socialisation, le vivre ensemble....

- Jeux chantés
- Jeux éducatifs
- Jeux dansés
- Divers activités manuelles (peinture, perle, macramé, couture...)
- Sensibilisation au recyclage (tri des déchets, réutilisation de divers matériaux pour leur donner une 2ème vie...)
- Sensibilisation à la protection de l'environnement (Quizz, débats, jeux de société...)
- Tournois inter écoles (puissance 4, échec...)

E. Les mercredis

a) Le public et lieux d'accueil

Cette année et en lien avec les objectifs du projet d'activité de la 1^{ère} période, nous laisserons aux enfants le choix du nom de leur groupe.

➤ Les maternelles

Selon le nombre d'enfants 3 ou 4 groupes distincts, seront constitués.

- Les petits
- Les moyens
- Les grands

➤ Les élémentaires (CP-CE1-CE2-CM)

Selon le nombre d'enfants 4 ou 5 groupes distincts, seront constitués.

- Les CP
- Les CE1
- Les CE2
- Les CM

<u>Lieux d'accueil</u>	<u>Horaires</u>	<u>Capacité d'accueil maximale</u>
Centre de Loisirs des Arquets		
Les maternelles	De 7h30 à 18h30 ou De 7h30 à 13h30 ou	114
Les élémentaires	De 13h30 à 18h30	160

Accueil à la journée, à la demi-journée (matin + repas ou après-midi sans repas).

Le tissu associatif craurois offre aux enfants de notre commune un large choix d'activités extra-scolaires (activités sportives, culturelles).

L'accueil à la demi-journée pour les enfants permet de concilier toutes ces activités et offre aux familles une solution pour la garde de leur enfant.

L'association s'inscrit dans une démarche de cohésion avec la vie locale crauroise afin de permettre aux familles d'organiser au mieux la vie de leur enfant sur les temps péri et extra-scolaires.

➤ Les activités au sein du centre :

Elles permettent de développer l'expression, l'imagination, la création, l'utilisation de divers matériaux.

Exemples d'activités proposées :

- ✓ Construction de jeux de société
- ✓ Fresques géantes
- ✓ Créations d'objets divers issus du recyclage
- ✓ Blind test et autres jeux musicaux
- ✓ Poterie
- ✓ ...



➤ Les activités dans la cour :

Pour les enfants de maternelle, elles permettent de développer la motricité en apprenant à coordonner ses mouvements :

- ✓ Jeux collectifs,
- ✓ Vélo, trottinette,
- ✓ Parcours d'habileté motrice,
- ✓ ...

➤ Les activités à l'extérieur du centre :

Elles permettent la découverte de l'environnement, sur les lieux même de la commune : Participation à l'entretien du potager du centre, Parc du Béal, domaine de la Castille, espace du Fenouillet et autres sorties extérieures à la ville.

Les activités sportives sur la commune :

- ✓ Handball
- ✓ Football
- ✓ Tennis de table
- ✓ Jeux d'opposition
- ✓ Rugby
- ✓ Basket...



Les cycles avec les différents partenaires

- ✓ Le Rugby avec TPM et le RCHCC
- ✓ Le Hand avec l'USC handball
- ✓ Poterie avec le cercle culturel craurois
- ✓ Les activités avec les FRANCAS du Var
- ✓ Les cycles jardinage avec différents partenaires
- ✓ La pétanque avec la boule fleurie crauroise
- ✓ La lecture avec la bibliothèque de la Crau

Les grands jeux extérieurs

- ✓ Chasse au trésor
- ✓ Jeux collectifs (construction de cabane, relais, rallye étoile...)

Les autres sorties

- ✓ Accrobranche à la Castille
- ✓ Kiddy parc
- ✓ Ferme pédagogique
- ✓ Visites culturelles (musée, expo...)
- ✓ Cinéma
- ✓ Parc nature (La Garde)
- ✓ ...

c) La journée type au centre de loisirs

